COMMUNE DE CAUDAN
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 13 janvier 2014
Mis à jour le 4 mai 2015
Modifié (modification n° 3) le 23 janvier 2023

Annexe 5a

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

échelle : 1/5 000

MODIFICATION N° 3
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2023
Le Maire,
Fabrice VELY

Lorient Agglomération

Arrêté préfectoral du 24/01/2023
Mis en préfecture le 24/01/2023
Affiché le
ID : 056-200067460-20230124-DE012023-AR

LÉGENDE

- AC1 : Monument historique classé ou inscrit
- AC1 : Périmètre de protection des monuments classés
- AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
- AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits
- AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
- Plantage des piétons sur le littoral
- EL3 : Servitude de halage et de marchepied
- I1 : Servitudes relatives aux communications électriques (lignes électriques et canalisations souterraines) aux autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 : Servitudes de transport de gaz
- I4 : Servitudes de protection autour d'une canalisation de transport de gaz
- Ligne électrique de distribution aérienne
- Ligne électrique de distribution souterraine
- I4 : Servitudes de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
- I4 : Servitudes de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
- PM1 : Servitudes relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
- PM3 : Servitudes relatives aux mines et aux carrières
- T5 : Servitudes relatives aux transports aériens
- T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

0 250 500 750 1 000 m

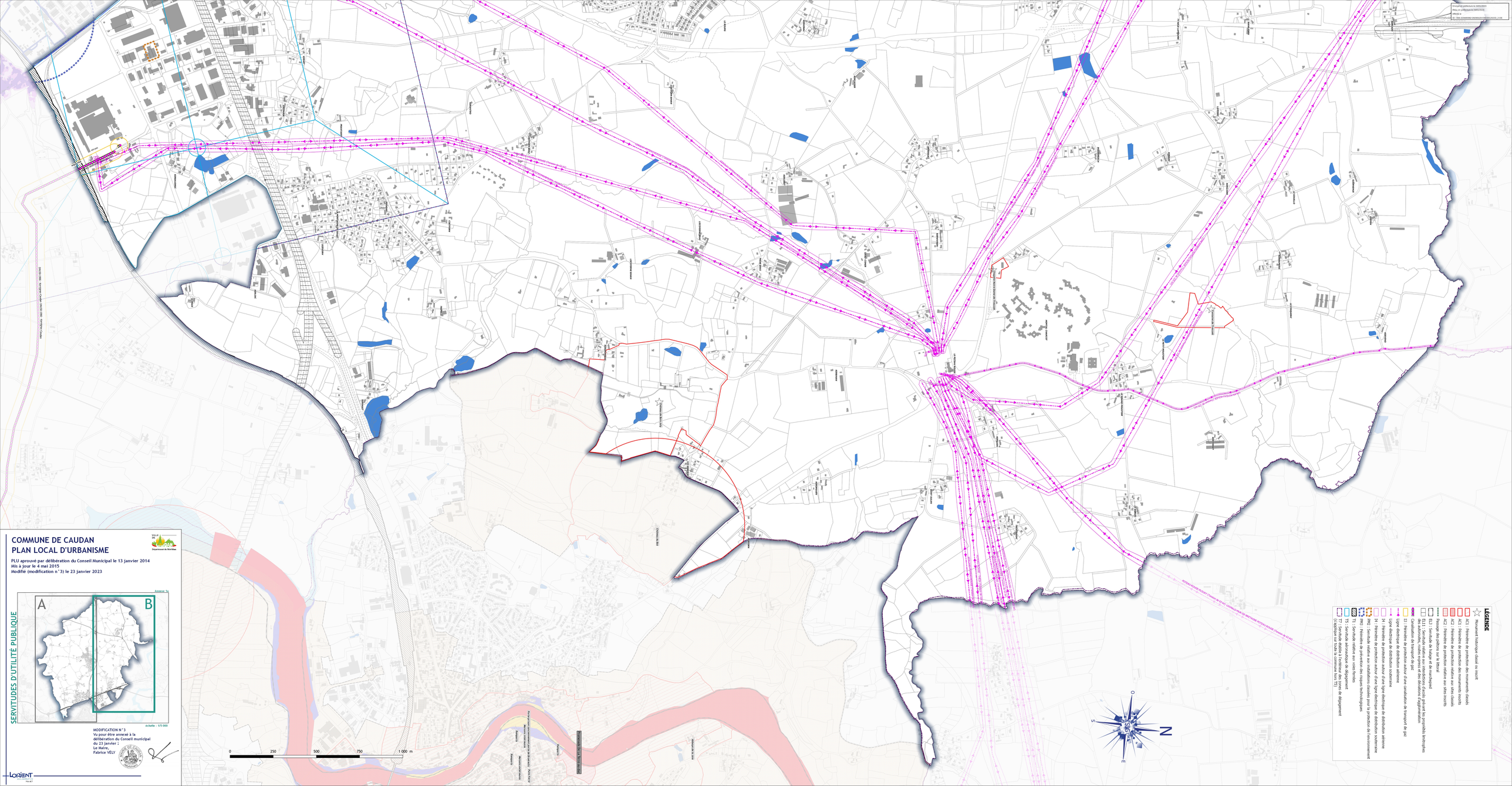
Annexé à la délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2014
Mis à jour le 4 mai 2015
Modifié (modification n°3) le 23 janvier 2023
Arrêté préfectoral le 24/01/2023
Pièce n° prefecture le 24/01/2023
Affiché le
N° ISIGEO 056-215600382-20230125-DM20230125-2-DE
Conseil départemental du Morbihan
Direction des Infrastructures et des Transports
Service Aménagement et Grands Ouvrages
Rue René Descartes
56000 Vannes - Tél. 02 97 54 56 56
Fax 02 97 54 56 57
Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
PM1 : Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
PM2 : Servitude de prévention des risques technologiques
T1 : Servitude relative aux voies ferrées
T5 : Servitude aéro-portuaire de dégagement
T7 : Servitude relative à l'extension de l'urbanisation (s'appliquer sur toutes la communes hors T5)
LÉGENDE
Monument historique classé ou inscrit
AC1 : Servitude de protection des monuments classés
AC1 : Servitude de protection des monuments inscrits
AC2 : Servitude de protection relative aux sites classés
AC2 : Servitude de protection relative aux sites inscrits
EL11 : Servitude relative au halage et au marchepied
ELI1 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
I3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz
I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz
Ligne électrique de distribution aérienne
Ligne électrique de distribution souterraine
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
COMMUNE DE CAUDAN
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLU aprouvé par délibération du Conseil Municipal le 13 janvier 2014
Mis à jour le 4 mai 2015
Modifié (modification n°3) le 23 janvier 2023
Annexe 1a
A
B
échelle : 1/5 000
MODIFICATION N°3
Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 23 janvier :
Le Maire,
Fabrice VELY
0
250
500
750
1 000 m
N
S
O
E
Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine